

Association COUP D'POUCE 92

Régie par la Loi de 1901, créée le 25 septembre 1989 (à l'initiative de *François et Anne-Marie DUBOIS, autour de leur projet*), parue au Journal Officiel le 1^{er} novembre 1989,

Objet : *Promouvoir la création et assurer la gestion de petites structures d'accueil temporaire d'enfants seuls ou en fratrie dont la famille est en difficulté passagère.*

Siège Social :

**10, rue Jean Sintès
92290 Châtenay-Malabry**

**Téléphone : 01.46.31.44.60.
Télécopie : 01.46.30.80.17.**

**Centre de Coordination Pédagogique
et de Gestion :**

**138 bis, rue Boucicaut
92260 Fontenay-aux-Roses**

**Téléphone : 01.41.13.02.92.
Télécopie : 01.41.13.66.93.**

Siret : 382.030.005.00013.

Code APE : 853 B

N° FINESS : 920003860

C.C.P. Paris N° 9515 12 H

SOMMAIRE

Introduction.

Historique.

Architecture.

Modalités d'accueil.

La vie au quotidien.

La vie pendant les vacances scolaires.

Composition de l'équipe.

Conclusion.

INTRODUCTION

L'Association COUP D'POUCE 92 (Association loi 1901), a vu le jour le 25 septembre 1989, déclarée au Journal Officiel le 1er novembre 1989. Elle a pour but de créer et de gérer des petites structures d'accueil temporaire pour des enfants seuls ou en fratrie dont les familles sont en difficulté passagère.

Elle gère actuellement deux de ces structures, uniques en France au regard de leur conception et des prestations qui y sont servies : Les Relais Familiaux COUP D'POUCE 92.

Ces Relais Familiaux implantés dans les Hauts de Seine et rayonnant essentiellement sur 16 communes du sud du département, accueillent en dépannage 24 heures sur 24 des enfants seuls ou avec leurs frères et soeurs, de la naissance à douze ans (et plus en cas d'accueil de fratrie), pendant des temps de maladie ou d'hospitalisation de parents, ou autres problèmes divers. L'accueil peut durer de quelques jours à deux mois (accueil de jour ou de jour et de nuit). Si la situation le nécessite, cette durée peut être portée avec l'accord du directeur à quatre mois maximum.

Les enfants sont maintenus dans leur environnement social habituel : transport chaque jour, pour leur crèche, leur école, leur collège, leurs activités sportives... et même pour l'anniversaire d'un camarade, afin qu'il y ait le moins de bouleversement possible dans leur vie quotidienne, malgré la séparation momentanée d'avec leurs parents. Quand cela est possible, ceux-ci viennent au Relais Familial, partager la vie de la maison, donner un bain à leur enfant, le repas, etc...

Chaque Relais Familial est habilité à recevoir quatorze enfants de la naissance à l'adolescence, qui connaissent des difficultés d'ordre familial ou social. Les enfants atteints de handicap peuvent y être accueillis, si la structure reste adaptée à leur handicap et si la composition du groupe le permet.

HISTORIQUE

A l'origine de la création du Relais Familial, il y a le désir de deux travailleurs médico-sociaux de mener un projet d'accueil d'enfants, original et adapté à des besoins nouveaux.

Il s'agit d'un couple marié, parents de deux enfants. Lui était éducateur spécialisé et ancien chef de service à l'Aide Sociale à l'Enfance des Hauts de Seine ; elle est infirmière-puéricultrice, et était directrice de crèche collective du service de Protection Maternelle et Infantile des Hauts de Seine également.

L'idée est d'offrir à la population environnante la possibilité d'accueillir ses enfants en cas de difficultés familiales passagères, sans que cela ne perturbe trop l'enfant dans sa vie quotidienne. Il s'agit donc d'une structure dite de proximité, à prise en charge "légère".

Après avoir élaboré leur projet, les concepteurs ont incité plusieurs personnes de leur entourage à créer une association, "COUP D'POUCE 92", qui s'est donné pour but de "promouvoir la création et assurer la gestion de petites structures d'accueil temporaire d'enfants seuls ou en fratrie, dont la famille est en difficulté passagère".

A partir de la création de cette association -loi 1901, ils ont élaboré un montage financier et ont sollicité la Direction de la Vie Sociale du Département des Hauts de Seine, où ils souhaitaient implanter leur première structure, pour obtenir accord et financement.

De nombreuses années d'activité professionnelle sur ce département les avaient, en effet, amenés à estimer les besoins d'une telle structure.

Ainsi avec l'accord de la Direction de la Vie Sociale, le premier Relais Familial a vu le jour le 1er décembre 1990 à Châtenay-Malabry. Devant l'importance réelle des besoins et le nombre des demandes, un second relais s'est ouvert à Châtillon le 1er juillet 1993 qui a été transféré sur Fontenay-aux-Roses le 1er octobre 1995.

ARCHITECTURE

Chaque relais est installé dans un pavillon d'environ 250 m² habitables entouré d'un petit jardin.

Construits sur deux ou trois niveaux, les pavillons se composent d'une entrée principale, d'une grande salle à manger, d'une salle de jeux agrémentée d'un coin télévision, d'une cuisine, d'une laverie-buanderie et d'un bureau.

Des escaliers munis de protections pour enfants en bas-âge mènent aux différents niveaux.

A l'étage supérieur pour les plus grands, on trouve deux ou trois chambres de deux, quatre ou six lits auxquels on peut adjoindre d'autres couchages en cas de nécessité.

Une autre chambre à ce niveau accueille une personne pouvant assister l'adulte responsable (permanente) la nuit en cas de besoin.

Chaque étage possède des toilettes et une salle de bains indépendantes.

La permanente dort à proximité de la chambre, prévue pour accueillir quatre nourrissons, située au rez de chaussée.

L'ambiance conviviale, une capacité d'accueil de quatorze enfants et l'aménagement de la maison font que parents et enfants ont l'impression d'être accueillis dans une grande famille.

Chaque structure est équipée de dispositifs de sécurité (incendie, accueil de jeunes enfants...) conformes aux normes en vigueur.

MODALITES D'ACCUEIL

Selon le lieu de résidence des parents les enfants sont accueillis sur l'un ou l'autre des Relais Familiaux. Cet accueil se fait d'une façon très souple : en urgence quand la situation familiale le nécessite, ou préparé par une, ou plusieurs visites, quand cela est possible.

Un contrat simple est signé entre les parents et l'un des responsables du relais. Quand les parents ne peuvent signer ce contrat, il est possible d'organiser l'accueil des enfants au moyen d'une Ordonnance de Placement Provisoire décidée par le Procureur de la République.

Le projet d'accueil est donc établi entre les parents et le(s) responsable(s) de la structure. Le service de la Protection Maternelle et Infantile (Médecin Territorial du lieu d'implantation) est régulièrement prévenu de l'accueil et des causes de celui-ci. L'Aide Sociale à l'Enfance l'est également s'il y a placement judiciaire.

Une attention toute particulière est portée à l'accueil des parents, lors de l'arrivée et du séjour des enfants. Ils vivent, en effet, une période difficile et à l'angoisse naturelle de confier son (ou ses) enfant(s), s'ajoute souvent l'inquiétude liée à une hospitalisation ou à la maladie. Il est donc primordial de pouvoir être à l'écoute de leurs difficultés. Pour ce faire, l'un des responsables (ou la permanente en leur absence) se détache du groupe confié à un autre adulte, et se rend totalement disponible pour les parents pouvant ainsi répondre à leurs questions et les rassurer le plus possible.

D'une manière générale, l'adaptation à la vie du Relais Familial se fait d'une façon très naturelle et très rapide.

Les dimensions de la maison, le nombre limité des personnes gravitant autour des enfants, le maintien dans leur environnement social, la présence fréquente des parents, quand cela est possible, l'ambiance chaleureuse et conviviale que s'efforcent de maintenir tous les membres de l'équipe contribuent sans doute à ce que la vie des enfants soit agréable en dépit des circonstances difficiles.

LA VIE AU QUOTIDIEN

La vie du relais se déroule pour les enfants comme dans n'importe quelle grande famille.

Pour les enfants scolarisés : lever, déjeuner puis départ à l'école entre 7H45 et 8H45. Les transports scolaires étant assurés par les responsables de la structure (ou une autre personne de l'équipe si cela est nécessaire) favorisant ainsi des contacts avec les enseignants.

Pour les plus petits : biberon ou petit déjeuner, bain, puis activités, jeux d'éveil, promenade au parc voisin, préparation du repas, entretien du linge, ponctuent la matinée des enfants et des adultes.

Après le repas, une bonne sieste puis une promenade, si cela n'a pas été possible le matin, occupent l'après-midi jusqu'aux retours d'école.

A partir de 17H/17H30, retour des plus grands. Après un temps de détente autour du goûter, on se met rapidement et sérieusement aux devoirs, car il est primordial que ce temps de "rupture" dans la vie de l'enfant ne soit pas synonyme d'échec à l'école. Les enfants sont donc particulièrement entourés et aidés, avec l'intervention régulière de nombreux bénévoles.

Après les devoirs, bain ou douche puis, jeux et repas. Quand les tranches d'âge sont très diversifiées, un, deux ou trois services de repas sont prévus pour permettre, d'une part aux petits de manger dans le calme et de dormir plus tôt, et d'autre part aux grands de pouvoir discuter librement, les adultes étant alors plus disponibles.

Après le dîner, selon les jours, télévision, cassette vidéo ou lecture dans les chambres, puis coucher avec "doudous", "nounours" ou autres poupées apportés par les enfants.

Les nuits, calmes pour les plus grands, sont généralement plus mouvementées pour les tout petits qui se réveillent au gré de leurs besoins, une ou plusieurs fois par nuit, chacun à leur rythme.

Les mercredis et les week-ends sont, selon les désirs des enfants ou les activités de certains, ponctués par des "ateliers" : dessin, peinture, jardinage, cuisine, etc... et par des promenades dans les parcs et bois voisins, puisque les relais se trouvent dans une région particulièrement bien dotée en espaces verts et terrains aménagés pour les enfants.

Les enfants sont également accompagnés dans leurs activités habituelles (sport, loisirs...) et même parfois en fonction de leur demande chez un camarade pour fêter un anniversaire.

LA VIE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

La vie pendant les temps de vacances scolaires est sensiblement la même que pendant les week-ends et les mercredis, si ce n'est que l'on s'efforce, malgré un budget "loisirs" très restreint, de varier les sorties et de faire quelques promenades sortant plus de l'ordinaire (Zoo, Jardin d'Acclimatation, musées divers, Palais de la Découverte, Beaubourg, etc...).

Durant les vacances d'été, des séjours peuvent être organisés en bord de mer ou à la campagne pour les plus grands accueillis au Relais Familial.

Un accueil dépannage peut être aussi proposé à des enfants pour lesquels aucun séjour de vacances n'a pu être organisé, et dont la situation amène les travailleurs sociaux à nous demander à cette occasion, une évaluation.

Ces séjours (deux adultes par groupe de sept enfants) permettent aux enfants de vivre un temps de repos dans une ambiance familiale et aux adultes de peaufiner le travail d'équipe avec les responsables, chacun vivant avec les autres 24 heures sur 24.

COMPOSITION DE L'EQUIPE D'UN RELAIS FAMILIAL

(sur la base d'un fonctionnement en parallèle de deux Relais Familiaux)

0,5 Directeur
0,1 Psychologue
1 Responsable de Relais (Infirmière-Puéricultrice)
1 éducateur spécialisé
0,5 Secrétaire

4 Permanentes
(Auxiliaire de Puériculture ou travailleuse familiale)
1 Aide familiale
1,25 Aide éducateur
0,5 Auxiliaire de vie

0,5 Agent d'entretien

0,25 Agent de Maintenance
0,25 C.E.S. maintenance

Les responsables et les éducateurs de la maison partagent leur temps entre transports scolaires, contacts avec les enseignants, animation de l'équipe et du groupe d'enfants, conduite de la vie de la maison (menus, commandes, etc...), accueil et écoute des parents, tâches administratives diverses, contacts avec les travailleurs sociaux et médico-sociaux.

Un travail en étroite collaboration avec ceux-ci est en effet réalisé (informations régulières autour des problèmes rencontrés par les familles dont la situation est connue et suivie, participation aux réunions de synthèse et commissions locales enfance...).

La gestion des demandes d'accueil prend également beaucoup de temps. Pour certaines situations, il s'agit d'un travail de "conseil et d'orientation" auprès de certains collègues ou de parents.

Des rendez-vous pour visites et informations sont aussi organisés avec de nombreuses personnalités, des responsables d'associations ou d'organismes divers, et avec des travailleurs sociaux de tous horizons. Il a fallu d'ailleurs planifier de façon rigoureuse ces rencontres qui sont maintenant concentrées sur certains temps de la semaine et se font sous la forme de "visite de groupe".

Une réunion hebdomadaire réunit une grande partie de l'équipe (une autre partie étant soit en congés hebdomadaires, soit auprès des enfants présents). Au cours de cette réunion, il est fait le point sur la situation de chaque enfant accueilli ou à venir. Il y est fait également un travail de réflexion autour du travail réalisé et des modalités de prise en charge.

Un psychologue intervient une fois par mois en réunion d'équipe afin de permettre à chacun d'évoquer les problèmes rencontrés dans sa pratique quotidienne.

Quand ils ne sont pas dans la structure, les responsables sont toujours joignables et interviennent en cas de besoin la nuit ou le week-end.

Le rôle des permanentes est celui d'une mère de famille nombreuse ayant la charge (en articulation avec les responsables) d'organiser la vie de la maison et le travail des autres salariés ainsi que des stagiaires, en fonction de la composition du groupe d'enfants et des besoins de ceux-ci.

Les permanentes se relaient par cycle de quatre semaines sur des amplitudes horaires de 12 heures de jour ou de nuit alternativement.

L'aide éducateur présent durant les temps forts de la semaine (le mercredi et les soirées) et également, le week-end, pour épauler la permanente lorsque les responsables ne sont pas là. Une aide familiale apporte une aide à l'entretien des locaux et à l'encadrement du groupe d'enfants chaque jour de la semaine.

En plus des personnels salariés, interviennent des stagiaires des différentes écoles de travailleurs médico-sociaux : infirmières puéricultrices, auxiliaires de puériculture, moniteurs éducateurs, B.E.P. sanitaire et social, éducateurs spécialisés, auprès desquels les responsables font un travail de sensibilisation à l'accueil et à l'écoute des enfants et des parents.

Ce travail avec les stagiaires permet de sensibiliser les futurs professionnels à l'importance de la promotion de ce type de structure d'accueil innovante et d'apporter une aide ponctuelle à l'encadrement du groupe d'enfants.

Le nombre de ces stagiaires est volontairement restreint afin d'en permettre un meilleur encadrement. L'importance d'une bonne prise en charge de ceux-ci est évidente si l'on veut remplir notre rôle de sensibilisation à ce mode d'accueil innovant, et faire passer le " message " qu'une qualité d'accueil et d'écoute est primordiale pour les enfants accueillis et leurs parents.

CONCLUSION

Les deux Relais Familiaux COUP D'POUCE 92 réalisent des accueils s'inscrivant au titre de la prévention dans le cadre d'une protection de l'enfance et sont financés sur un budget Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Général des Hauts de Seine.

Cependant l'association n'oublie pas que le but visé par les concepteurs de l'Association COUP D'POUCE 92 reste celui d'un accueil nouveau, de jour, de nuit répondant à des besoins nouveaux, s'adressant à tout public en difficulté passagère dans le cadre d'une prévention précoce. Pour cela un financement multi-parties devrait être envisagé. Un travail en ce sens a déjà été effectué auprès des organismes payeurs potentiels (Caisse d'Allocations Familiales, municipalités, etc...) mais a été provisoirement interrompu à la demande des services de la Direction de la Vie Sociale des Hauts de Seine.

Une information plus large et plus complète du public et des travailleurs sociaux ou médico-sociaux a été mise en place afin de permettre à ceux-ci d'avoir le réflexe COUP D'POUCE devant chaque situation familiale relevant d'un accueil au relais et l'expérience qui dure maintenant depuis plus de quinze ans a prouvé la nécessité de telles structures.

La dégradation ressentie, chaque année plus importante, des situations socio-économiques des familles s'adressant à l'association, les difficultés que cela entraîne pour les enfants, nous amène à accentuer la professionnalisation et la spécialisation des collaborateurs.

L'ensemble des professionnels concernés et certaines administrations ont pris conscience de l'importance de l'existence de ce type de structure d'accueil dépannage, évitant tout "système D" souvent traumatisant pour l'enfant et permettant une réelle prévention en matière de protection de l'enfance et il est souhaitable que ce type de structure soit reconnu et existe partout où les familles se trouvent dans une situation d'isolement certain.



***Le projet du Relais Familial COUP D'POUCE 92 a été déposé à
l'Institut National de la Propriété Industrielle.***



Nous tenons à remercier les divers donateurs et bénévoles ayant intervenu ou intervenant encore régulièrement :

- *Fondation de France,*
- *Fondation pour l'Enfance,*
- *Secours Catholique,*
- *Pampers,*
- *Macif,*
- *Cetelem,*
- *Kimberley Clark,*
- *Les élèves de l'Institut Libre d'Education Physique et Sportive de Cergy Pontoise,*
- *Les élèves et professeurs du Centre Culturel Jeunesse et Loisirs de Fontenay-aux-Roses,*
- *Les élèves et professeurs du Lycée Mounier à Châtenay-Malabry,*
- *Les Scouts de Fontenay-aux-Roses,*
- *Les Aumôneries de Sceaux et de Châtenay-Malabry*
- *Le Lion's Club Fontenay-aux-Roses-Vallée aux Loups .*

Ainsi que tous les membres de l'association pour leur contribution à l'élaboration, à la réalisation et au développement de ce projet.